

CHIFFRES CLÉS 2020

50
entreprises
financées
sur 34 communes



58% de création

40% de reprise

2% de croissance

Le financement des entreprises en 2020



448 000 €
de prêts d'honneur accordés



4 833 528 €
de prêts bancaires associés

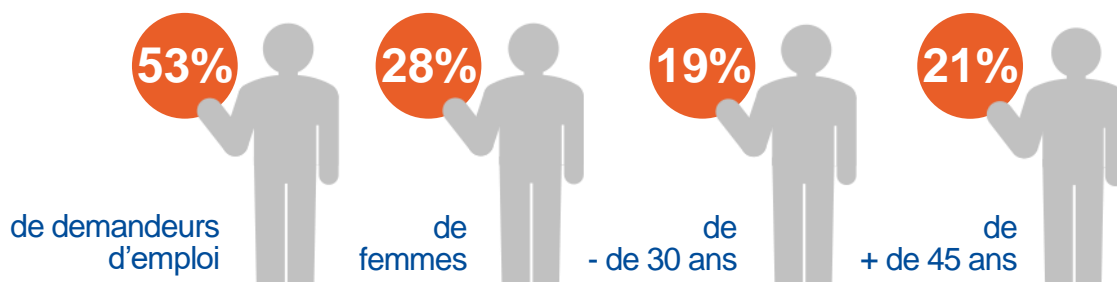
Soit un total de
5 281 528 €
mobilisés dans
l'économie du territoire
de la plateforme

94% Taux de
pérennité à 3 ans
des entreprises
soutenues

11.8 Effet levier bancaire
des prêts d'honneur

67

entrepreneurs
accompagnés
et financés



156
emplois
directs créés
ou maintenus

- **194 000€** (contre 214 500€ en 2019)
de Prêts d'Honneur locaux accordés - Création Reprise
- **166 000€** (contre 151 500€ en 2019)
de Prêts d'Honneur régionaux BRIT accordés - Reprise
- **70 000€** (contre 58 000€ ex dispositif équivalent en 2019)
de Prêts d'Honneur Solidaire BPI - Création Reprise
- **18 000€** (contre 132 000€ en 2019)
d'Avances ou Prêts d'Honneur locaux - Croissance
- **5 600€** (contre 11 200€ en 2019)
de subventions pour conforter les entrepreneurs de - 30 ans

Plusieurs dispositifs gérés pour et sur le territoire



Prêt d'Honneur Local Création / Reprise (ouverte depuis 1999)

- Tout public (artisans, commerçants, industriels) créateurs ou repreneurs d'entreprise
- Installation sur le territoire du Pays de Brocéliande
- Prêt à 0% de 2 000€ à 10 000€
- Prêt à la personne, sans garanties, sans cautions, remboursable sur 3 à 5 ans en complément d'un prêt bancaire
- Suivi post-crédation pendant 2 à 3 ans selon les besoins



Prêt d'Honneur BRIT Reprise - Régional (ouverte depuis 2006)

- Tout public (artisans, commerçants, industriels) repreneurs d'entreprise (hors CHR sauf dernier commerce)
- Installation en Bretagne
- Prêt à 0% de 3 000€ à 20 000€ plafonné et couplé à un prêt d'honneur obligatoirement
- Prêt à la personne, sans garanties, sans cautions, remboursable sur 3 à 5 ans en complément d'un prêt bancaire
- Montant global des 2 prêts plafonné à l'apport personnel du repreneur



Prêt d'Honneur / Avance remboursable Croissance - Local (ouverte depuis 2016 et 2017 selon territoire)

- Projet de croissance du type : • Investissements matériels et/ou immatériels (hors investissements financiers) • Amélioration de locaux (hors portage par SCI) • Nouvelles technologies et R&D • Diversification d'activité (nouveaux produits ou nouvelle clientèle) • Développement des ressources humaines
- Entreprises de la Communauté de communes de Brocéliande ou de la Communauté de communes Saint Méen-Montauban ayant au minimum 2 ans d'existence (2 bilans comptables) et – 10 salariés
- Prêt 0% pouvant aller de 5 000 à 30 000 € remboursable sur 3 à 5 ans sans demande de garanties
- Prêt à la personne ou Avance remboursable à l'entreprise en complément d'un prêt bancaire.



Prêt d'Honneur Initiative Remarquable - National (ouverture en 2015 - fermeture en octobre 2020)

- Projet de création, reprise ou croissance
- Entreprise se distinguant particulièrement sur plusieurs des dimensions suivantes :
 - Dimension territoriale • Dimension sociale / sociétale • Dimension environnementale • Dimension innovante
- Prêt 0% de 5 000 à 25 000 € couplé à un prêt d'honneur local obligatoirement
- Prêt à la personne, sans garanties remboursable sur 3 à 5 ans en complément d'un prêt bancaire

Dernière année!



Subvention Agir -30 ans - Départemental (ouverture en 2015 - fermeture en décembre 2020)

(Partenariat avec la Caisse Crédit Agricole d'Ille & Vilaine)

- Entrepreneurs de moins de 30 ans
- Installation sur l'Ille et Vilaine (hors Rennes Métropole)
- Subvention de 1 400€ destinée à financer des actions concrètes d'amélioration des conditions de démarrage : formations, logiciels de gestion, moyen de communication...

Dernière année!



Prêt d'Honneur Solidaire BPI France National (ouverture en juillet 2020)

- Public créateurs ou repreneurs d'entreprise accompagné dans le parcours régional « PASS Création »
- Installation sur le territoire du Pays de Brocéliande
- Projet de création ayant un plan de financement inférieur à 75 000€
- Prêt à 0% de 2 000€ à 8 000€
- Prêt à la personne, sans garanties, sans cautions, remboursable sur 3 à 5 ans en complément d'un prêt bancaire
- Différé de remboursement de 6 mois

Nouveauté!